

DIRECTEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS H/F

Service Enfance

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation (catégorie C, filière animation), Animateur (catégorie B, filière animation)

Composée de 20 communes et de 28 200 habitants, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne est un territoire innovant, dynamique et solidaire qui se situe au cœur de la Seine-et-Marne (entre Melun et Provins, à 60 km de Paris).

La Communauté de Communes de la Brie Nangissienne recrute pour son Service Enfance : UN DIRECTEUR BAFD D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR H/F, en remplacement d'un agent momentanément indisponible.

MISSIONS

Le Directeur d'accueil des loisirs H/F sera chargé(e) d'assurer la direction une équipe d'animation, l'animation et l'encadrement des enfants dans le cadre des accueils périscolaires et/ou d'accueil de Loisirs de la collectivité.

Détail des missions :

- Organiser, coordonner la mise en place d'activités qui découlent du projet pédagogique, en respectant la réglementation en vigueur et encadrer l'équipe d'animation.
- Animer et encadrer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs.
- Assurer la gestion budgétaire et animer la relation avec les familles (informer les familles,...).
- Diriger et animer les réunions d'équipe (préparation, évaluation des projets réalisés et de son propre travail, inventaire, installation.....), élaborer les bilans d'activités.
- Proposer, adapter, préparer, mettre en œuvre et réaliser des animations en lien avec le projet pédagogique.

PROFIL DU CANDIDAT

Expérience professionnelle : Expérience exigée

Savoir-être et savoir-faire :

- Dynamique, sens du travail en équipe, créatif, pédagogue, grande faculté d'adaptation, autonome et disponible, esprit d'initiative, savoir être à l'écoute et organisé.
- Connaissance du public de l'enfance et de l'environnement de l'accueil.
- Maîtrise et respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Date limite de candidature : 18 décembre 2022

Prise de poste : 19 décembre 2022

Durée de la mission : 3 mois

Type d'emploi : remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent

Temps de travail : temps complet

Permis B nécessaire

Rémunération et avantages : rémunération statutaire, régime indemnitaire et CNAS, aménagement et réduction du temps de travail (ARTT)

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Yannick GUILLO
Président de la Communauté de
communes de la Brie Nangissienne
4 rue René Cassin
77 370 Nangis

alsh@brienangissienne.fr

